

DÉPARTEMENT DU NORD

---*---

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

---*---

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

BUSIGNY

OBJET : Création de postes pour les établissements scolaires, les services périscolaires et les ateliers municipaux.

Séance ORDINAIRE

10 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 04 juin 2024, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

17 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1^{er} adjoint, Nicole GOURMEZ, 2^{ème} adjoint, Christophe LEBRUN, 3^{ème} adjoint, Francine RICHEZ, 4^{ème} adjoint, Julien GOEMAERE, 5^{ème} adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

1 absente excusée : Mme Angèle DUPUY

1 absente : Chloé GOMANNE

Secrétaire de séance : Madame Nicole GOURMEZ.

Création de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences :

Le dispositif du parcours emploi compétence a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif prévoit une aide de l'état.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Monsieur le Maire propose la création d'emplois PEC dans les conditions suivantes :

3 parcours emploi compétences scolaires et périscolaires :

- ✓ Contenu des postes : aide maternelle, surveillant de cantine, entretien des locaux.
- ✓ Durée des contrats : 12 mois
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : 26 h
- ✓ Rémunération sur la base du SMIC horaire en vigueur

2 parcours Emploi compétences aux services techniques

- ✓ Contenu des postes : entretien des espaces verts, de la voirie et tâches diverses.
- ✓ Durée des contrats : 12 mois
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- ✓ Rémunération sur la base du SMIC horaire en vigueur

Création de poste dans le cadre de missions type service civique :

Afin d'assurer la sécurité des enfants aux abords des écoles et de renforcer l'accompagnement scolaire, Monsieur le Maire propose la création de service civique dans les conditions suivantes :

7 contrats TYPE « SERVICE CIVIQUE » :

- ✓ Contenu des postes : surveillant à la cantine scolaire.
- ✓ Durée des contrats : durant la période scolaire
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : 26 h
- ✓ Rémunération : FORFAIT (participation employeur 114,85 € actuellement)

Création de postes dans le cadre de contrats à durée déterminée :

Considérant les besoins dans le cadre de la cantine scolaire, Monsieur le Maire propose également la création de contrat à durée déterminée dans les conditions suivantes :

2 contrats à durée déterminée :

- ✓ Contenu des postes : surveillant à la cantine scolaire
- ✓ Durée des contrats : durant la période scolaire
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : 6 h
- ✓ Rémunération : Agent contractuel, adjoint d'animation

Création d'un contrat d'apprentissage « BAC PRO Aménagements paysagers »

- ✓ Durée du contrat : 2 années du 01.09.2024 au 31.08.2026
- ✓ Etablissement : MFR « Le Clos Fleuri d'Avesnes sur Helpe »
- ✓ Rémunération : en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal approuve ces propositions.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nicole GOURMEZ

Le Maire,
Didier MARÉCHALLE

